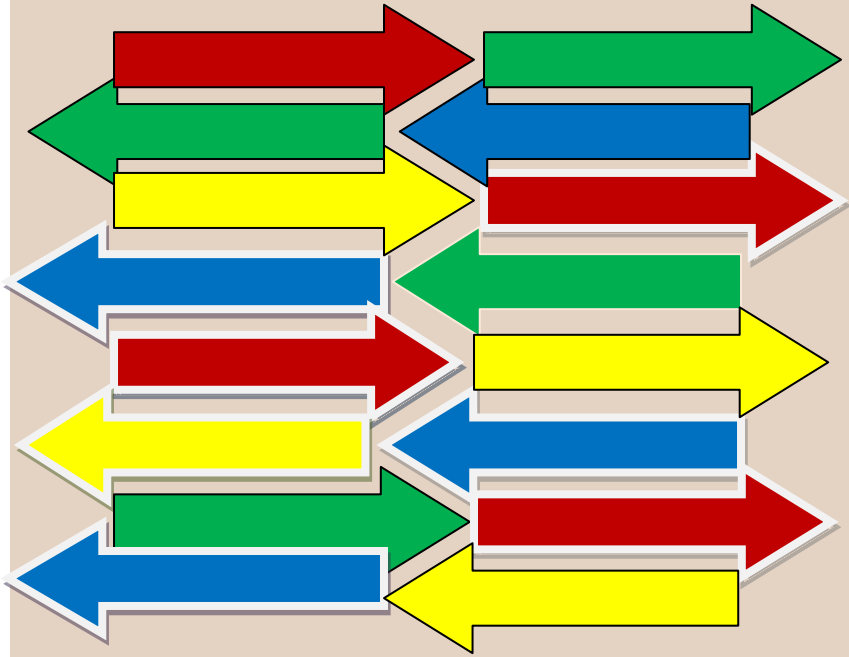


ISSN : 2310-3329

REVUE DE PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE ET SCIENCES HUMAINES

# *ÉCHANGES*



VOLUME 3 : SCIENCES HUMAINES

Tome 1

REVUE SEMESTRIELLE VOLUME 3 N° 007 décembre 2016

LOMÉ-TOGO

**REVUE DE PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE ET SCIENCES HUMAINES**

# ***ÉCHANGES***

**VOLUME 3 : SCIENCES HUMAINES**

**Tome 1**

**Volume 3, N° 007 décembre 2016**

**Laboratoire d'Analyse des Mutations Politico-juridiques,  
Économiques et Sociales (LAMPES)  
Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société  
Université de Lomé  
01 BP 1515 Lomé**

**ISSN 2310-3329**

## ADMINISTRATION ET RÉDACTION DE LA REVUE

Revue de Philosophie, Lettres et Sciences humaines de la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé (Togo)  
Revue créée en 2013

**Directeur de publication** : M. Octave Nicoué BROOHM, Maître de conférences  
**Coordinateur de Rédaction** : Pr Robert DUSSEY

**Secrétariat de rédaction** :

**Coordinateur du secrétariat de rédaction** : Bilina Iba BALLONG, Maître de conférences

**Coordinateur Adjoint du secrétariat de rédaction** : Kokou GBEMOU, Maître de conférences

**Membre du secrétariat de rédaction** : Roger FOLIKOUE, Maître assistant

**Assistants de rédaction** : Bilakani TONYEME, Charles-Grégoire Dotsè ALOSSE, Bantchin NAPAKOU, Yawo AMEWU, Koffi AGNIDE, Komlan AZIALE

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

Pr Thiou TCHAMIE  
Pr Serge GLITHO  
Pr Komla NUBUKPO  
Pr François D. GBIKPI  
Pr Laurence FAVIER  
Pr Doh Ludovic FIÉ

## COMITÉ DE LECTURE

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)  
Pr TCHAMIE Thiou (Université de Lomé)  
Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)  
Pr Essè AMOUZOU (Université de Lomé)  
Pr Cyrille KONE (Université de Ouagadougou)  
Pr Pierre NAKOULIMA (Université de Ouagadougou)  
Pr Mahamadé SAVADOGO (Université de Ouagadougou)  
Pr Augustin DIBI (Université de Cocody, Abidjan)  
Pr Kazaro TASSOU (Université de Lomé)  
Pr Adovi GOEH-AKUE (Université de Lomé)  
Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)  
Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)  
Pr Koffi AKIBODE (Université de Lomé)  
Pr Yao DJIWONOU (Université de Lomé)  
Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé)

- Pr Laurence FAVIER (Université Lille 3)  
Pr Doh Ludovic FIÉ (Université de Bouaké)  
Pr Widad MUSTAFA EL HADI (Université Lille 3)  
Pr Atafëï PEWESSI (Université de Lomé)  
Pr Issiaka KONÉ, Maître de recherche (Université de Bouaké)  
Pr Essoham ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé)  
Pr Robert DUSSEY (Université de Lomé)  
Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)  
Pr Essodina K. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)  
Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)  
Pr Lou Mathieu BAMBA (Université de Cocody, Abidjan)  
Pr Thiémélé L. Ramsès (Université de Cocody, Abidjan)  
Pr Jean-Gobert TANOÛ (Université de Bouaké)  
Pr Rubin POHOR (Université de Bouaké)  
Pr Henri BAH (Université de Bouaké)  
Pr Antoine KOUAKOU (Université de Bouaké)  
Pr Tchégnon ABOTCHI, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Pr Wonou OLADOKOUN, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Pr Aklesso ADJI (Université de Lomé)  
Pr Dossou GBENOUGA, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Pr Kokou ALONOU, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
M. Nicoué BROOÛM, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
M. Gabriel NYASSOÛBO, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
M. John AGLO, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara)  
M. Lalle Richard LARE, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
M. Kodjovi S. EDJAME, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
M. Lare KANTCHOA, Maître de conférences (Université de Kara)  
M. Komlan KOUZAN, Maître de conférences (Université de Kara)  
M. Padabô KADOUZA, Maître de conférences (Université de Kara)  
M. Donissongui SORO, Maître de conférences (Université de Bouaké)  
M. Souleymane SANGARÉ Maître de conférences (Université de Bouaké)  
M. N'goran François KOUASSI, Maître de recherche (Université de Bouaké)  
M. Brou Émile KOFFI, Maître de conférences (Université de Bouaké)  
M. Edinam KOLA, Maître de conférences (Université de Lomé)  
Mme Afiwa Pépvi KPAKPO, Maître de conférences (Université de Lomé)  
M. Ali GNAKOU, Maître de conférences (Université de Lomé)  
M. Mike MOUKALA NDOUMOU, Maître de conférences (Université Omar Bongo, Libreville)  
M. Kome KOUVON, Maître de conférences (Université de Lomé)

**Secrétaire :** Rahima BOUKARI

**Structure technique de révision et de montage :** Laboratoire d'Analyse des Mutations Politico-juridiques, Économiques et Sociales (**LAMPES**), Université de Lomé.

Mail : lampes.ul@gmail.com

Site : www.lampes-ul.org

**Contact**

- Adresse : Revue *Échanges*, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé, 01 BP : 20459, Lomé-Cité, Togo.
- Tel : 90063972 ; 90844484 ; 90142268 (Uniquement pour les renseignements) ;
- Mail : revueechanges@gmail.com

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	15
SCIENCES HUMAINES .....	497
IMAGE DES ACTEURS POLITIQUES ATHÉNIENS À TRAVERS LES DISCOURS D'ISOCRATE, NEWSON KASSY MIAN, MATHIEU ASSANVO (UNIVERSITÉ F.H. BOIGNY D'AJDAN – RCI) .....	499
VULNÉRABILITÉ ET GESTION DES RISQUES SANITAIRES CHOLÉRIQUES PAR LES POPULATIONS RURALES D'ADIAKE, MARTIAL BAMA, Z. ARNAUD KÉVIN DAYORO (UNIVERSITÉ F. H.-B. D'ABIDJAN - RCI), ANNETTE OUATTARA (UNIVERSITÉ N.I ABROGOUA, C. S. DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES ABIDJAN – RCI) .....	515
LES OPÉRATIONS MILITAIRES FRANÇAISES CONTRE LE CAMEROUN ALLEMAND DURANT LA GRANDE GUERRE (1914-1916), ARTHUR BANGA (UNIVERSITÉ F. H.-B. D'ABIDJAN .....	531
EXCLUSION SOCIALE EN PÉRIODE DE PÉNURIE D'EAU : QUELLE IMPLICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE KPESOU /BÉNIN) ?, ABDOULAYE BENON MONRA (UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI – BÉNIN) .....	545
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ENSEIGNANTS AU BURKINA FASO : LE FILM COMME DISPOSITIF ALTERNATIF FONDAMENTAL, JOSEPH BEOGO (UNIVERSITÉ DE KOUDOUGOU-BF) .....	564
PROBLÉMATIQUE DE LA CONTRIBUTION DES STRUCTURES AGRO-INDUSTRIELLES AU DÉVELOPPEMENT DES CAMPAGNES IVOIRIENNES : CAS DE TOUPAH (DABOU, CÔTE D'IVOIRE), TIZIÉ EMMANUEL GALA BI, KOFFI ROLAND BINI, LASSINA KONE (UNIVERSITÉ F. H.-B. D'ABIDJAN – RCI) .....	578
CHOCS EXOGÈNES DE PRIX ALIMENTAIRES ET INFLATION AU BÉNIN, FADONOUGBO BOKO (UNIVERSITÉ DE PARAKOU – BÉNIN) .....	594
DIFFICULTÉS DE LA PRISE EN CHARGE DES MALADES « <i>DE PAR LA LOI</i> » EN INSTITUTION PSYCHIATRIQUE A BOUAKE (CÔTE D'IVOIRE), ZOUMANA COULIBALY (UNIVERSITÉ P. G. C. DE KORHOGO – RCI), ANTOINE DROH (INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DU SPORT D'ABIDJAN – RCI), NOËL KOUADIO AHI (INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (RCI), HAMADOU DIOMANDÉ (HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE BOUAKÉ – RCI) .....	612
LA CHEFFERIE À L'ÉPREUVE DE LA GESTION DE LA FONTAINE DE DJOROGOBITÉ 2 DANS LA COMMUNE DE COCODY (ABIDJAN, CÔTE	

D'IVOIRE), ROGER MÉDÉ DINDJI (UNIVERSITÉ DE KOROGHO – RCI), WILFRIED GAUTIER KOUKOUNGON, THÉRÈSE ALIDA GNANGORAN ADOU (UNIVERSITÉ F.H.B. D'ABIDJAN – RCI), BROU EMILE KOFFI (UNIVERSITÉ A. O. DE BOUAKÉ).....	627
EFFET DE L'ÉTAYAGE PARENTAL SUR LES APPRENTISSAGES DU FRANÇAIS ET DES CALCULS : QUEL ENJEU ÉCOLOGIQUE ?, PATRICE-AIMÉ DJELLE OPELY (ENS D'ABIDJAN – RCI) .....	644
CONTRAINTES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE BEMBEREKE AU BENIN, PAULIN JÉSUTIN DOSSOU, BERNARD FANGNON, BONI SOUNON BOUKO, NADIATOU BOUKARY IBRAHIM (UNIVERSITÉ DE PARAKOU – BÉNIN).....	662
ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DES FEMMES ENCEINTES RELATIVES À LA CONSULTATION PRÉNATALE EN CÔTE D'IVOIRE, MOHAMED DOUMBIA (UNIVERSITÉ F. H. B. D'ABIDJAN, CSRS – RCI), KOUAKOU HYACINTHE ANDOH, TOH ZEREGBE, AMOUR ACHY, SIMPLICE SEKA, ELIANE ABHE-GNANGORAN (MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE – RCI).....	682
ÉTALEMENT URBAIN ET ACCÈS À L'ÉDUCATION SECONDAIRE DANS LA VILLE DE MAROUA (EXTRÊME-NORD, CAMEROUN), ABEL TEWECHÉ, PAUL BASILE ELOUNDOU MESSI, (UNIVERSITÉ ET ENS DE MAROUA), HERVÉ GONDIE (UNIVERSITÉ DE MAROUA).....	698
ENJEUX DE LA CONSERVATION DU FONCIER PÉRIURBAIN À ADJAMÉ-VILLAGE, BARNABÉ COSSI HOUEDIN (UNIVERSITÉ F. H-B. D'ABIDJAN- RCI), MAIMOUNA DIABY (UNIVERSITÉ L. G. DE DALOA – RCI).....	713
IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES INONDATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ATHIÈME (BENIN), ANTOINE HOUNGA, M. ALBERT TITO, ADOLPHE AHONNON, PASCALINE SOEDE (UNIVERSITÉ DE PORTO-NOVO – BÉNIN).....	727
LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DE L'ORTHOGRAPHE DU FRANÇAIS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AU BURKINA FASO : CAS DES CLASSES DU COURS MOYEN DEUXIÈME ANNÉE (CM2), SÉNON KANAZOE (UNIVERSITÉ OUAGA I PR JOSEPH KIZERBO – BF).....	741
L'AFRIQUE, LES VIEUX CLICHÉS ET LES EXPLORATEURS EUROPÉENS DU XIXÈ SIÈCLE, KOFFI KANGA (UNIVERSITÉ F. H.-B. D'ABIDJAN – RCI).....	765

**IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES  
INONDATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNE D'ATHIEME (BENIN),** Antoine HOUNGA, M. Albert TITO,  
Adolphe AHONNON, Pascaline SOEDE (Université de Porto-Novo – Bénin)

**Résumé**

L'objectif de cette recherche est d'étudier les impacts sociaux, économiques et environnementaux des inondations sur le développement d'une commune, celle d'Athiémé dans le département du Mono au Bénin. La théorie de Jean Pierre Pages (1993) nous a servi de modèle d'analyse afin de construire un champ de controverses à travers une prise en compte des opinions des uns et des autres sur le sujet. Les informations que nous avons reçues sur le plan de la revue de littérature, des catastrophes naturelles comme les inondations, nous ont amené à formuler l'hypothèse selon laquelle la régularité des inondations affecte considérablement le processus de développement social, économique et environnemental de la commune d'Athiémé et que les stratégies développées par les pouvoirs publics pour maîtriser le phénomène sont circonstancielles et insuffisantes. *Afin de vérifier ladite hypothèse, nous avons choisi deux cents (200) sujets qui ont répondu à un questionnaire et 08 à un entretien semi directif.* Les résultats obtenus ont supporté notre hypothèse en ressortant une appréciation controversée des sujets par rapport à la situation, des problèmes qu'engendrent les inondations au Bénin en général et à Athiémé en particulier.

**Mots clés :** impact, inondation, développement, phénomène, commune

**Abstract**

The objective of this research is to study the social, economic and environmental flooding on the development of a township, that of Athiémé in Department of Mono in Benin. The theory of Jean Pierre PAGES (1993) was our analytical model to build a field controversy through a consideration of the views of each other on the subject. The information we have received in terms of the literature review, natural disasters such as floods, have led us to formulate the hypothesis that the regularity of floods significantly affect the process of social development, economic and environmental in township of Athiémé and strategies developed by governments to master the phenomenon is circumstantial and insufficient. In order to verify the said assumption, we chose two hundred fifty (200) subjects who completed a questionnaire and 08 in a semi-structured interview. The obtained results supported our hypothesis and show a controversial assessment of subjects in relation to the situation, problems which floods generate in Benin in general and in particular Athiémé.

**Keywords:** impact, flooding, development, phenomenon, Township

## Introduction

Le Bénin, à l'instar de nombreux pays de l'Afrique de l'ouest, s'est engagé après son indépendance dans des actions de développement, avec pour objectif de construire une nation susceptible d'offrir de meilleures conditions de vie à sa population. Or, comme le souligne Bechir (2009), ce « développement est un processus par lequel un pays est capable de connaître une croissance durable, autonome et convenablement répartie entre groupes sociaux et entre individus ». Et, si l'État était considéré comme « le seul capable de bâtir une conscience nationale et d'assurer la planification nécessaire des actions de développement dans tous les secteurs, et le seul garant des aides et prêts... Azo (2003) » de nos jours une autre vision s'impose : insuffler aux populations une dynamique de prospérité qui répond à leurs besoins fondamentaux.

C'est ainsi, que depuis l'avènement de la décentralisation en décembre 2002, un nouveau cadre vient consacrer le partage du pouvoir, des compétences et des moyens entre l'État et les collectivités territoriales : il s'agit de la commune, pour permettre l'exercice de la démocratie à la base. On observe alors une modification du rôle de l'État qui n'est plus le principal organisateur et l'unique promoteur du développement et de l'économie nationale. Le privilège est accordé aux autorités locales ayant désormais la responsabilité d'améliorer avec les moyens dont elles disposent, les conditions de vie des populations et d'assurer le développement de leur commune. Cela suppose leur participation à la gestion des affaires publiques : construire ou entretenir les infrastructures routières, sanitaires, sportives, éducatives... Dans cette euphorie de recherche de création de richesse et de préservation des ressources existantes, certains phénomènes ne relevant pas toujours de leurs volontés, ne viennent-ils pas remettre en cause tous les efforts déjà consentis ? On peut évoquer par exemple les incendies, la sécheresse, la pollution des plans d'eau, les inondations...

En effet, c'est ce dernier aspect qui nous intéresse car, ces dernières années, le Bénin est victime d'une série d'inondations résultant de fortes pluviométries, de plus en plus fréquentes et dont l'ampleur s'intensifie. Cela se comprend puisque selon le rapport des travaux relatifs aux « effets des catastrophes liées au climat sur le développement humain » Fuentes et Seck (2007), il ressort que la fréquence des chutes de pluie de grande envergure s'est accrue au cours des 50 dernières années. En un mot, les sécheresses, inondations et autres manifestations climatiques extrêmes sont devenues plus communes, et surtout augmentent tant en terme de fréquence que d'intensité, avec des conséquences négatives sur les niveaux actuels et futurs du développement humain.

Mieux, le rapport sur l'inondation au Bénin couvrant la période du 07 au 25 octobre 2010, publié conjointement par le Bureau de coordination des affaires humanitaires des nations unies (OCHA) et le Secrétariat du comité national de crise,

souligne que cinquante-cinq (55) communes sont affectées sur les soixante-dix-sept (77) que compte le pays, faisant du coup six cent quatre-vingt mille (680.000) sinistrés'' (Bénin. Inondation 2010). Au nombre de ces communes figure celle d'Athiémé dans le département du Mono dont le cas paraît plus alarmant car, quatre arrondissements sont touchés sur les cinq qu'elle comporte C'est un fléau jadis cyclique, mais, devenu plus fréquent aujourd'hui entraîne chaque année des dégâts sur les plans économique, social et environnemental malgré les nombreuses dispositions prises par les autorités et habitants. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de rechercher les impacts des dites inondations sur le développement de cette commune. Cela nous permettrait d'une part d'évaluer les conséquences de leur régularité dans cette commune et d'autre part d'apprécier les différentes stratégies développées par les pouvoirs publics pour affronter les affres du phénomène.

## **1. Cadre de l'étude**

### **1.1. Une économie dynamique caractérisée par les produits agricoles et activités secondaires.**

Les principales activités économiques de la commune d'Athiémé sont notamment, la production agricole, dominée par les palmeraies, la culture du maïs, du manioc et de la banane, le maraîchage et la culture du riz, les activités de transformation des produits agricoles tels que le manioc, les noix de palme, respectivement en gari, tapioca... (RGPH3, 2002). Parmi toutes ces cultures, le maïs occupe plus de la moitié des surfaces cultivées, car il constitue pour la plupart l'aliment de base. Mais, la nature des sols, les inondations et les techniques culturales, sont à la base des faibles rendements en matière de sa production. Concernant les cultures de rente, seulement la canne à sucre est très développée. Elle est suivie des plantains.

Les activités secondaires relèvent de la production halieutique, l'artisanat, et la production animale. Les produits de pêche concernés sont majoritairement les poissons, les écrevisses etc. L'artisanat prend en compte les métiers tels que la menuiserie, la couture, la coiffure, la photographie, la mécanique, la broderie, la vannerie, la poterie, la forge, etc. Le secteur animal est une activité peu développée qui rassemble les caprins, les volailles, les ovins, les porcins, les bovins, les aulacodes (PDC, 2<sup>ème</sup> génération).

### **1.2. Des ressources naturelles perturbées par les eaux de pluie et inondations**

Les terres cultivables disponibles sont argileuses, hydromorphes, argilo-sableuses ou sablo-argileuses noires. Elles s'engorgent d'eau pendant la saison des pluies et sont inondées à 80%.

La non maîtrise des problèmes d'inondation compromet la rentabilité des activités agricoles occasionnant des pertes de cultures, malgré l'enrichissement des terres par les alluvions de crue. La maîtrise de l'eau favoriserait une exploitation des marécages et bas-fonds pour les cultures de contre saison et de décrue. (PDC, 2<sup>ème</sup> génération).

### **1.3. Une présence des plans d'eau, mares, marécages et bas-fonds favorisant des inondations**

Le fleuve Mono et ses affluents, constituent des ressources hydriques d'importance pour la commune d'Athiémé. Aussi représentent-ils pour les populations, des contraintes d'accès (aux villages voisins, aux soins de santé, à l'école aux marchés) et de mise en œuvre d'activités de production, surtout en périodes de pluies et de crue (PDC, 2<sup>ème</sup> génération).

### **1.4. Un climat composé de quatre saisons inégalement réparties**

Le secteur d'étude bénéficie d'un climat de type subéquatorial à deux saisons pluvieuses et à deux saisons sèches, avec une période d'harmattan et de pluies abondantes. Ces différentes saisons se répartissent comme suit :

- une grande saison pluvieuse qui dure d'Avril à Juillet ;
- une petite saison pluvieuse qui s'étend de Septembre à Novembre ;
- une grande saison sèche qui va de Décembre à Mars ;
- une petite saison sèche qui court du mois d'Août à Septembre.

La première saison sèche, la plus courte appelée petite saison sèche, se transforme de plus en plus en une phase de transition entre les deux saisons pluvieuses.

## **2. Matériel et méthode**

### **2.1. Matériel**

Notre étude est de deux types : quantitatif et qualitatif. Le premier est basé sur des questionnaires adressés à deux cents (200) sujets dont, les sinistrés, les chefs de villages et d'arrondissements. Quant au deuxième, il a pour stratum des entretiens semis directifs auprès du Maire et ses adjoints (05), trois (03) responsables (niveau local et national) de l'Agence Nationale pour la protection Civile. Aussi, nous sommes nous appuyé sur une analyse documentaire basée sur les ouvrages et autres publications scientifiques spécifiques à notre sujet.

## 2.2. Modèle

Les thèmes des perceptions sociales sur les impacts sociaux, économiques et environnementaux des inondations concernant le développement d'une localité (Athiémé) d'un pays en développement comme le Bénin, sont donc au cœur de notre démarche. Il est vrai qu'un certain nombre de travaux plus ou moins théoriques a déjà apporté de solides hypothèses sur les problèmes causés par ce phénomène dans le monde, en Afrique et sur le plan national. Ainsi, tenir compte des perceptions et des représentations des enquêtés concernés, devient un élément essentiel à la compréhension de tout ce que cela engendre comme conséquences.

Cela permettrait de montrer les souffrances des populations d'une part face à un changement si brutal et inhabituel de leur environnement immédiat et d'autre part, les dispositions et mesures utiles prises en termes d'assistance et mesures préventives initiées par les autorités à tous les niveaux pour contrôler et maîtriser la situation. En référence au modèle théorique de Jean-Pierre Pages (1993) la problématique essentielle que dégage cette étude est de recueillir et d'analyser les avis des uns et des autres afin de montrer les effets socio-économiques et environnementaux de l'inondation sur le développement de la commune d'Athiémé tout en déterminant ses facteurs ou éléments responsables. La prise en compte donc de l'ensemble de ces discours nous amène à rechercher d'abord dans le cadre de cette étude les conséquences des inondations sur le développement de la commune d'Athiémé au plan social, économique et environnemental et ensuite les dispositions prises par les pouvoirs publics pour faire face à la situation. La réponse à ces questions permet de formuler l'hypothèse selon laquelle la régularité des inondations affecte considérablement le processus de développement social, économique et environnemental de cette localité et que les mesures prises par les pouvoirs publics face au phénomène présentent des insuffisances ne permettant pas une maîtrise du phénomène.

## 3. Résultats et discussions

Sur la base des objectifs spécifiques fixés au départ, sont présentés nos résultats, analyses et discussions afin de vérifier les hypothèses selon. *C'est ce que partage* Khadija & al (2003) quand ils considèrent les situations d'inondation comme des événements dont la survenue est brutale et soudaine, causant de nombreuses victimes (morts, blessés...). C'est ce que Poutrel et Wasserman (1977) considèrent comme un impact qui est une perturbation engendrée par une action sur les composantes d'un milieu. Wathern, (1988), le décrit comme un changement dans un paramètre environnemental qui à notre peut créer une désorganisation sociale.

### 3.1. Un impact social certain occasionné par les inondations

Chaque année, les populations de la commune d'Athiémé connaissent deux types d'inondations : une qui est liée à la tombée excessive de la pluie du mois de mars à celui de juillet et une autre, la crue, provoquée par les grandes eaux des différents fleuves comme le Mono, le Couffo ou l'Ouémé quittant leurs lits et envahissant toutes les vallées. Il en résulte alors des sinistres plongeant des familles dans l'eau durant quatre mois. Pendant cette période, tel que l'indique le tableau 1, elles sont confrontées à des difficultés, telles que : la prévalence élevée au paludisme, l'indisponibilité de l'eau potable, les prédisposant à des maladies diarrhéiques...

Les travaux de Azonhito (1988) et ceux de Allagbé (2005) ont montré que les inondations sont sources d'affections sanitaires des populations dans la ville de Cotonou et de ses quartiers périphériques. Gnimagnon (2007) a rappelé qu'elles ont été la cause de nombreuses maladies telles que, le paludisme et constituent la première cause de décès chez les enfants de 0 à 4 ans suivi des affections gastro-entérites et des maladies diarrhéiques.

Tableau I : impacts sociaux de l'inondation

Impacts sociaux	Enquêtés	Pourcentages
Prévalence élevée du paludisme	200	100%
Salles de classes inondées et suspension des cours	160	80%
Maladies hydriques	160	80%
Terrains de sport inondés	160	80%
Manque d'eau potable pour la période	120	60%
Perte en vie humaine (adultes comme enfants)	120	60%
Alimentation difficile	120	60%
Écroulement des habitations	120	60%
Déplacement réduit à la pirogue	120	60%
Degré d'humidité insupportable	080	40%

Source : résultats de nos enquêtes

Aussi ces enquêtés ont-ils mis l'accent sur l'insécurité alimentaire à laquelle s'ajoutent la menace d'effondrement des habitations sous le poids de l'humidité, l'inaccessibilité des infrastructures communautaires, l'impraticabilité des voies réduisant surtout tout moyen de déplacement aux pirogues et barques. D'ailleurs, les images 1 et 2 ci-contre illustrent la réalité vécue par les riverains.



Photo 1 : une école de la localité complètement envahie par des eaux agitées par des courants forts comme on l'observe l'extrême droite de la photo.



Photo 2 : une habitation menacée d'effondrement parce que, envahie par l'eau à un niveau élevé. Cliché 2014.

Sur le plan académique, le constat est désolant car l'inondation des salles de classe entraîne systématiquement la suspension des cours : c'est une mesure de sécurité qui permet de protéger les apprenants contre les dangers liés à l'eau. Parfois, même si les parents font l'effort de regroupement des enfants dans une seule barque, pour les amener à l'école, ce sont les enseignants qui, craignant la noyade parce que ne sachant pas nager, manquent les cours, livrant ainsi les enfants à eux-mêmes.



Photo 3 : le niveau des eaux par rapport aux hauteurs des poteaux verticaux, montre leur profondeur sur ce terrain de football dans la localité. Cliché 2014

C'est le constat que fait un des enquêtés en notant que ' « le phénomène est insupportable puisque, tout devient invivable. Les enfants commencent les classes en retard. Les terrains de sport sont inondés. Pour nos déplacements, c'est la nage que nous pratiquons. Parfois nous utilisons les pirogues. Les voies d'accès sont complètement inaccessibles. L'eau s'étend sur des kilomètres... »

L'inondation selon certains enquêtés « affligent les populations et ne favorise aucune activité sur les plans social, culturel et cultuel ; aussi empêchent-elle le développement des activités d'autres catégories socio-professionnelles comme les commerçants, les producteurs... » sans oublier les pêcheurs qui remontent difficilement ces eaux agitées de courant très forts, à la recherche des produits halieutiques. Du coup, les conséquences sur les revenus des populations sont sans appel.

### **3.2. Des activités productives économiques diverses perturbées par l'inondation.**

En référence à notre cadre d'étude, près de 88 % de la population s'adonne aux activités agricoles. Une analyse des résultats relative aux impacts sur le plan économique, permet de soutenir que la période des inondations est problématique pour le développement de la localité puisque des hectares de cultures presque prêtes pour les récoltes, pourrissent, et sont dévastées ou emportées par les eaux. Cela entraîne une chute des activités commerciales ; une réduction totale des ressources financières des sinistrés, suite à une absence de l'animation des marchés communautaires devant permettre de vendre essentiellement les produits agricoles ou les bétails. C'est ce que rappellent les sujets en révélant que « *des greniers sont emportés, des hectares de champs de maïs, de plantains, d'haricots, de piments, tomates sont chaque année dévastés...* » Aussi, en référence au tableau 2 soulignent-ils que la fermeture des boutiques, la noyade des animaux domestiques, une inaccessibilité des voies, une inactivité des conducteurs de taxi moto communément appelés « Zémidjan ... » accentuent le niveau de pauvreté déjà présent au sein des familles.

C'est une désolation que relate également l'un des chefs d'arrondissement de la localité en signifiant que « *les deux formes d'inondations sont une catastrophe pour l'agriculture au niveau de mon arrondissement. Sur le plan agricole, elles gâtent tout. Pour ce qui est des animaux, les gens font de petits élevages dans les maisons et quand il y a crue ou excès de pluie, tout s'en va. La dernière fois, quelqu'un a perdu près de 500 têtes de lapins. Il s'est levé un matin et remarque que toute sa cour était déjà dans l'eau. Vraiment ce phénomène sème la désolation chaque année dans le rang de nos populations et nous-mêmes, nous ne sommes pas épargnés.* » Ces observations édifiant sur la gravité du phénomène et ses effets pervers sur le plan économique.

Tableau II : opinion des sinistrés sur les impacts économiques de l'inondation.

Impacts économiques	Enquêtés	Pourcentage
Inondations des cultures vivrières et de rente	200	100%
Inaccessibilité des voies	200	100%

Noyade des animaux domestiques	200	100%
Manque de moyens financiers	160	80%
Fermeture des boutiques	120	60%
Apparition de produits halieutiques	080	40%

Source : résultats de nos enquêtes de terrain, 2014

On s'aperçoit que 40% des sujets mettent l'accent sur l'apparition de quelques produits halieutiques ; cela se comprend, étant donné l'infime représentativité de la population dans le domaine de la pêche. En effet, lorsque les vannes sont lâchées au niveau du barrage de Nangbéto<sup>1</sup>, les produits halieutiques qui étaient retenus en amont se retrouvent en aval et se font piéger parfois dans des maisons.

### 3.3. Impacts environnementaux des inondations

Au Bénin, l'environnement est déjà un droit constitutionnel (article 27 de la constitution du 11 décembre 1990). De même, la loi cadre du 12 décembre 1999 précise dans ses articles 1 et 3 de ses dix commandements que « l'environnement béninois est ton patrimoine, tu dois le protéger contre toute atteinte ». 3- « tu as le devoir de contribuer à la gestion durable de nos ressources que sont l'eau, l'air, le sol, le sous-sol, les plantes et les animaux. » En référence au premier article, on peut se demander ce qui est fait par les différents acteurs à toutes les échelles sociales pour protéger cet environnement ? Même si l'on considère les inondations comme naturelles, quelques problèmes se posent car selon les appréciations des sujets, le phénomène est en pleine évolution à cause de l'installation du barrage sur le fleuve Mono (Nangbéto) alors que la commune d'Athiémé est située dans la basse vallée du fleuve Mono et se trouve en aval de ladite installation.

Aussi, constatent-ils qu'avant l'installation de cette œuvre, la localité a toujours observé les deux types d'inondations sans grande ampleur : une première occasionnée par les eaux de pluie entre mars et juillet considérée comme un phénomène naturel qui se produit chaque année selon les données recueillies sur le terrain. Une seconde provoquée par la crue qui se produisait chaque cinq ans voire dix ans avant l'installation du barrage. Mais depuis l'installation de ce dernier en amont du fleuve en 1980, la catastrophe survient chaque année dans la commune même si l'ampleur varie d'une année à l'autre. C'est un véritable problème qui accentue l'insalubrité et plonge les populations dans des situations de précarité avancées auxquels viennent s'ajouter, comme le montre la photo 4, l'accroissement de l'érosion de la berge, la disparition du couvert végétal.

<sup>1</sup> Barrage hydro-électrique installé à Nangbéto une locale située dans le département du Mono/Couffo



Photo 4 : l'une des berges du fleuve Mono complètement érodée après la grande crue.

### **3.4. Des dispositions d'adaptation désuètes prises par les sinistrés face au phénomène**

Les dispositions prises par les populations face au phénomène dépendent des genres d'inondation. Lors des montées des eaux provoquées par des pluies, elles se contentent de superposer des briques pour rallier un point A à un point B. Mais quand la crue survient, cette stratégie ne permet plus de circuler. Ainsi, certaines personnes à l'approche de la crue, fabriquent des pirogues pour leur déplacement pendant la crue. Pour les populations qui ne veulent pas abandonner leur terre, elles mettent en œuvre d'autres politiques telles que la remontée de leur lit par les claies. Certains procèdent à l'abandon total de leurs cases pour chercher temporairement un abri chez des parents ou connaissances des villages environnants non inondés, et, d'autres migrent vers les lieux publics réservés à cet effet, en abandonnant leurs biens matériels, retrouvés du jour au lendemain dans l'eau. Quelques natifs de bonne volonté de la localité en résidence dans d'autres communes ou grandes villes du Bénin individuellement ou collectivement, assistent leur proche à travers des biens en nature de tout genre espérant la prise de relais par les pouvoirs publics.

### **3.5. Les mesures plus théoriques que pratiques prises par les pouvoirs publics à Athiémé**

Au niveau des autorités locales elles s'articulent autour des dispositions préventives et réactives. Les premières se résument essentiellement à l'élaboration d'un plan de contingence, à travers la mise sur pied d'un comité de gestion de crise, la sensibilisation des populations par la voie médiatique. Mais ces

dispositions ne semblent pas être adaptées, car seulement 40% des populations d'Athiémé reconnaissent être informées (tableau3).

Tableau III : opinions des sinistrés sur les dispositions prises par les autorités politico-administratives face au phénomène.

Opinions des sinistrés	Enquêtés	Pourcentage
Sensibilisation par la radio	80	40%
Visite des autorités locales dans les villages	160	80%
Envoi des barques pour déplacement vers les tentes	80	40%
Déplacement de la majorité des sinistrés sur les sites d'accueil.	120	60%

D'autres dispositions sont prises et concernent les visites opportunes effectuées par les autorités locales pendant la crue pour constater les désastres du phénomène, le déplacement des sinistrés sur les sites réservés à cet effet et la mise à disposition des sinistrés, des vivres et des non vivres. Ces mesures ne permettent en rien de réduire les effets du phénomène puisqu'elles ne font que soulager les pertes enregistrées par les populations. D'ailleurs, elles mettent l'accent sur la nécessité de recourir aux experts internationaux pour maîtriser la régularité des crues intempestives causées par le barrage. Elles évoquent une sensibilisation qui amènerait à déplacer ceux qui sont installés dans les zones à haut risque vers des endroits plus décents.

### 3.6. Nécessité de prise d'autres mesures

Si Carry et Veyret (1996) pensent que les inondations représentent plus de tiers de l'ensemble des cataclysmes recensés à la fin du vingtième siècle, on ne peut pas alors les empêcher de nos jours encore de se produire, mais il est possible d'en atténuer les effets ou d'en diminuer la fréquence, en priorité au niveau des zones les plus sensibles et les plus exposées. Allant dans le même ordre d'idée, Mazet (2000) ajoute que c'est la catastrophe naturelle la plus répandue qui n'épargne aucune partie de la planète. Ogouwalé (2004) abonde dans le sens et note une variabilité pluviométrique de plus en plus remarquable au Bénin et ajoute qu'il s'agit d'un retournement climatique du monde marqué par des inondations sévères. Selon le MEPN, (2008), elles figurent parmi les risques climatiques majeurs, identifiés et classés comme la deuxième cause de catastrophe naturelle en fréquence après les tempêtes

Il est donc prioritaire de clarifier les responsabilités de l'Etat et des collectivités territoriales, de prévoir le travail en commun au niveau local, national, et parfois même international. C'est la raison pour laquelle il faut vulgariser les textes de loi relatifs à l'occupation des sols et au foncier en général au Bénin. Certes, le problème n'est pas résolu au niveau des grandes villes ; cependant, il est

important d'attirer l'attention des populations de nos campagnes sur l'existence de ces différents textes à travers des séances d'informations en langues locales en s'appuyant sur les leaders locaux, communaux, associations actives au niveau communautaire. A partir de cet instant, toute personne dans l'illégalité, devra subir les règles de la loi. Mais il faut que les responsabilités soient situées afin que chacun joue son rôle. Cela permettra d'éviter des manquements et des actions inappropriés au besoin des populations. Car l'on constate un manque d'actions concertées des services publics.

En réalité la manière dont les problèmes de la communauté sont gérés au sein des services publics aujourd'hui interpelle. Le problème de plus en plus devient récurrent et résulte de l'inapplication des textes officiels dans une considération des différentes structures chargées de les faire respecter. Alors, si l'on considère que les populations béninoises sont analphabètes à 85 % et que généralement ces grandes inondations concernent souvent davantage les zones rurales, les actions des gouvernants face à ce phénomène devront être concertées et s'appliquer de façon spécifique. Mais malheureusement, elles tournent essentiellement autour des mesures réactives et circonstancielles qui ne font que soulager les peines de la population sans pour autant les résoudre à leur juste valeur

## **Conclusion**

Au Bénin, certaines communes comme, Aguégoués, So Ava, Dangbo, Adjohoun, Bonou ou quelques-unes de leurs localités notamment, Hètin, Dèkin, Gbéko, Dannou, Gogbo... connaissent les crues presque à la même période. Leurs persistance ou ampleurs varient d'une année à une autre et dépendent de la fréquence de la pluviométrie. Les populations de ces différentes localités s'attendent chaque année à cette montée cyclique des eaux et ont pour la plupart des habitations adaptées à cet effet. Même là, si cela dépasse les normes, c'est la catastrophe et la vie devient insupportable. C'est en considérant ce dernier aspect que les communes situées vers les vallées basses comme Athiémé se retrouvent sous les grandes eaux quand les populations sont pris au piège pour plusieurs raisons : les habitations inadaptées, les moyens de transport inappropriés, les cultures dévastées... Les conséquences engendrées sont inestimables et, du coup, affectent considérablement le processus de développement social, économique et environnemental. Si Athiémé naturellement connaît des inondations supportables du fait de grandes pluies selon les populations, cette commune est confrontée depuis quelques années et de façon fréquente à des sinistres dus aux très grandes eaux, dépassant l'entendement. Les raisons fondamentales évoquées s'articulent autour de la construction du barrage de Nangbeto et des habitations anarchiquement installées dans des zones dites à haut risque. N'bessa l'a fait remarquer en affirmant que l'installation des populations dans les passages naturels

de l'eau bloque toute possibilité de drainage en saison de pluie. Face à ce phénomène, tous les acteurs sur les plans national, communal et local sont concernés et, les diverses stratégies déployées par les uns et les autres s'avèrent insuffisantes, circonstancielles ou inefficaces.

Au vu de tout ce qui précède, nous pouvons d'abord dire que les inondations détruisent sérieusement les biens matériels des paisibles populations qui sont dans la triste obligation de tout recommencer chaque année, ensuite, confirmer que les dispositions prises par les pouvoirs publics concernent essentiellement des mesures préventives et réactives et que rien n'est fait pour retourner les dommages de la crue en avantage. Enfin, les inondations représentent aujourd'hui un danger pour les biens et les personnes dans la plupart des régions du globe. Il apparaît alors prioritaire que les pouvoirs publics s'impliquent dans une démarche commune, pour la définition et la mise en œuvre de stratégies globales de réduction du risque inondation. Ces stratégies, qui ne peuvent pas tendre à une protection totale (le risque zéro n'existe pas), doivent en priorité rechercher la protection des personnes et reposer sur les volets suivants à inscrire dans la durée : Information et anticipation des crises, l'utilisation du sol, aménagements et travaux.

Il est par conséquent de notre devoir historique et moral de tirer les enseignements qui s'imposent de ces événements. Il faut des générations d'efforts pour édifier une commune comme Athiémé. Pourtant la solution existe même si son coût certes, est élevé : mais il l'est beaucoup moins que celui des pertes que causerait la disparition de toute une commune comme celle d'Athiémé qui peut hélas arriver, si rien n'est fait.

### Références bibliographiques

1. ALLAGBE, H. (2005). Impacts des inondations sur la santé des populations dans l'arrondissement de Godomey (Commune d'Abomey-Calavi), mémoire de DEA, 76p.
2. AZO, L.S. (2003). *Les ONG dans le secteur du développement communautaire à Pahou : cas d'IRADEM et de CERPADEC*, UAC/INJEPS, Porto-Novo, 63p.
3. CARRY, G. ET VEYRET, Y. (1996). *La prévention du risque d'inondation : l'exemple français est-il transposable aux pays en développement*. Paris, 12p.
4. GNIMAGNON, N. C. (2007). *L'inondation en milieu urbain au Bénin : l'exemple de Cotonou. Mémoire de maîtrise*, UAC/FLASH. 79p.
4. INSAE, (2002). *Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'habitation3*. Cotonou, 47p.
5. MAZET, P. (2000) : *Aménagement du territoire*, A. Colin, Paris, 181 p.
6. MEPN(2007). *Rapport national sur l'environnement marin et côtier du BENIN*. CEDA-DGE, Cotonou, 68p.

7. OCHA Bénin, (2010). Rapport de situation sur les inondations au Bénin-période du 07 au 25 Octobre. Cotonou, 3p.
8. OGOUWALE, E. (2004). *Changement climatique et sécurité alimentaire dans le Bénin méridional. Mémoire de DEA, UAC/FLASH, 173p.*
9. PAGES, J.P., (1993). Démocratie délibérative et perception des risques, rapport de recherche, Paris Agoramétrie, 123p.
10. PDC (2011), *Plan de Développement Communal, Athiémé. 39p.*
11. POUTREL, J. et WASSERMANN, M. (1977). Prise en compte de l'environnement dans les procédures d'aménagement. Essai méthodologique sur les études d'impact. Recherche-environnement n°10, p 41-45.
12. SCARWELL, H. ET LAGANIER, R. (2004). Risque d'inondation et aménagement durable des territoires, Collection Environnement et Société, Paris, 239 p.
13. WATHERN P. (1988) An Introductory Guide to EIA in Wathern P. edition Environmental Impact Assessment: Theory and Practice (pages 1 à 28) Routledge, London.

### Références web graphiques

1. BECHIR, R. (2009). *La notion du développement durable ; vers une application durable. Site <http://cdurable.info/Eduquer-au-DD.html> le 14/03/2012*
2. KHADIJA C. & AL. (2003). Stress psychologique des sinistrés des inondations de la Somme: une étude exploratoire. Site : [www.jle.fr/revues/medecine/ipe/sommaire.phtml](http://www.jle.fr/revues/medecine/ipe/sommaire.phtml).